

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2011

Présents : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Pascale SARRET, Mr Serge BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora GAUTHIER- LAURENT, Mr Jean-Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mme Dominique LAVEAU.

Absent excusé : Mr Michel GODELU,

Secrétaire de séance : Mr Serge BUFFET.

Pouvoir de Mr Michel GODELU à Mme Géraldine CUSTODIO.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2011.

FINANCES :

Budget ASSAINISSEMENT :

- Vote du compte de gestion 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2010. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Vote du compte administratif 2010

Le conseil municipal examine le compte administratif 2010 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation	Dépenses : 21 541.18 Euros Recette : 17 604.71 Euros Excédent antérieur : 5 222.75 Euros Excédent de clôture : 1 286.28 Euros
Section d'Investissement	Dépenses : 15 942.09 Euros Recettes : 25 564.56 Euros Excédent antérieur : 19 543.92 Euros Excédent de clôture : 29 166.38 Euros
Reste à Réaliser	Dépenses : 106 054.00 Euros Recette : 106 054.00 Euros

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint a été nommée Présidente pour le vote du compte administratif 2010 du budget assainissement de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

Après en avoir délibéré les membres présents, et à l'unanimité, ont approuvé le compte administratif 2010 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.

- Amortissement de l'étude de diagnostic réalisée par SOGREATH

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter de 2011, sur 5 ans la somme de 15 443.06 €uros dépensée pour l'étude de diagnostic réalisée par la société SOGREATH et d'amortir de façon linéaire, à compter de 2011, sur 5 ans la subvention reçue lors de cette étude soit 11 467.53 €uros.

- Vote du budget prévisionnel 2011

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget assainissement 2011 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation	Dépenses : 42 044.07 €uros Recettes : 42 044.07 €uros
Section d'investissement	Dépenses : 324 850.91 €uros Recette : 324 850.91 €uros

Budget Communal :

- Vote du compte de gestion 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2010. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Vote du compte administratif 2010

Le conseil municipal examine le compte administratif 2010 du budget communal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses : 557 363.64 €uros Recette : 737 912.41 €uros Excédent antérieur : 214 110.72 €uros Excédent de clôture : 394 659.49 €uros
Section d'Investissement	Dépenses : 411 835.64 €uros Recettes : 331 326.81 €uros Déficit antérieur : 32 161.53 €uros Déficit de clôture : 112 670.36 €uros
Reste à Réaliser	Dépenses : 4 788.00 €uros

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint a été nommée Présidente pour le vote du compte administratif 2010 du budget assainissement de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

Après en avoir délibéré les membres présents ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget communal tel qu'il a été présenté.

- Affectation du résultat

Le conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2010 : 180 548.77 €uros

Excédent antérieur : 214 110 .72 €uros

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010 : 394 659.49 €uros

Section d'investissement

Déficit d'investissement 2010 : 80 508.83 €uros

Déficit antérieur : 32 161.53 €uros

Déficit au 31/12/2010 : 112 670.36 €uros

Restes à réaliser

Dépenses : 4 788.00 €uros

Besoin de financement à la section d'investissement : 117 458.36 €uros

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 118 000 .00 €uros.

2) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 276 659.49 €uros.

- Vote du taux des trois taxes

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 qui donnent au conseil municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des trois taxes directes locales.

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2011.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2011. Les taux seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 13.19%
- Taxe foncière bâtie : 15.76%
- Taxe foncière non bâtie : 38.73 %

- Amortissement de l'extension de l'éclairage public

1) Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter de 2011, sur 5 ans la somme de 479.72 €uros dépensée pour la pose d'une prise pour une guirlande électrique extérieure

2) Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter de 2011, sur 5 ans la somme de 4341.80 €uros dépensée pour l'éclairage public des Girards.

- Vote du budget prévisionnel 2011

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve (1 abstention) le budget 2011 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses : 947 100.49 €uros
	Recettes : 947 100.49 €uros

Section d'investissement	Dépenses : 733 123.29€uros
	Recette : 733 123.29 €uros

Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, s'est abstenu car il considère que la dépense concernant la consommation d'énergie électrique pourrait être réduite, de façon non négligeable, par l'interruption totale ou partielle de l'éclairage public pendant une partie de la nuit. La mise en place de cette mesure envisagée à l'unanimité n'a pas été suivie d'effet, car le SDE18 ayant fait savoir à Monsieur le Maire qu'en vertu de ses pouvoirs de police il serait responsable en cas d'accident. Par ailleurs, une étude sur ce sujet est en cours par le SDE18 qui en a la compétence.

- Délégation d'attribution au Maire concernant les marchés publics

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 14 mars 2008 déposées le 17 mars 2008 et le 7 avril 2008 le conseil municipal, a délégué, en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) certaines attributions de l'assemblée délibérante au maire, lui permettant, notamment de :

(Alinéa 4), de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 206 000 €uros hors taxes ; ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

L'article L 2122-22 du CGCT ayant été réformé par la loi n°2009-179 du 17 février 2009, après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de modifier l'alinéa 4 comme suit:

Alinéa 4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 193 000 €uros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- Demandes de subventions diverses

Les dossiers seront présentés lors du prochain conseil municipal

- Cinéma rural : Election d'un délégué

Après en avoir délibéré le conseil municipal a élu à l'unanimité Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, comme délégué du cinéma rural itinérant pour représenter la commune.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Modification du Plan Local d'Urbanisme

Mme Pascale SARRET, conseillère municipale, quitte la salle et ne prend pas part au débat.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport établi par le commissaire enquêteur concernant la révision simplifiée du PLU pour un projet présentant un caractère d'intérêt général (construction d'une nouvelle unité de traitement) et la rectification de deux erreurs matérielles :

- Classer en zone U2 les terrains cadastrés D n°558 p, D n°1390 et D n°1020 et une partie de la parcelle D n°1351 alors qu'ils étaient en zone A Ua
- Classer en zone U2 les terrains cadastrés B n°166 167 162 160 et 161 alors qu'ils étaient en zone U1

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le Plan Local d'Urbanisme.

- Modification du tracé du GR31

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu une lettre du Conseil Général concernant la modification du GR31 intervenant sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau tracé.

- Déclassement de terrain

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mr PROT André demeurant rue du Parc. Ce dernier souhaite créer une sortie sur la parcelle C n°904 appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite revoir ce dossier lors d'un prochain conseil municipal.

- Echange de terrain

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Mr ECOLAN Pascal demeurant chemin des Dumonts à Allogny souhaite échanger une parcelle de 1 000 m² avec la commune. Cette parcelle située à l'intersection du carrefour du 104 au lieu dit « Le Pountet » permettrait d'avoir une meilleure visibilité à cet endroit.

Le conseil municipal est favorable à cet échange et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'échange de ce terrain

- Convention pour l'exploitation du bois de chauffage

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention pour l'exploitation d'une coupe de bois de chauffage sur la commune d'Allogny. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, à signer cette convention à chaque fois qu'une coupe de bois sera attribuée.

- SDE18 : travaux d'éclairage public lieu dit « Les Girards »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie du Cher vient de lui adresser un plan de financement prévisionnel pour les travaux liés à la maintenance d'un foyer d'éclairage au lieu dit « Les Girards » pour un montant de 777.00 Euros HT. La participation financière demandée à la commune s'élève à 388.50 Euros HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce plan de financement.

- SDE18 : travaux d'éclairage public rue des Rois

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie du Cher vient de lui adresser un plan de financement prévisionnel pour les travaux de remplacement d'un foyer vétuste équipé d'un tube fluo, rue des Rois pour un montant de 877.00 Euros HT. La participation financière demandée à la commune s'élève à 263.10 Euros HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce plan de financement.

- CCTV : élection d'un nouveau délégué à la voirie communautaire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite au décès de Mr Michel AUPERIN un nouveau délégué doit être nommé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal a élu comme délégué titulaire Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint et comme délégué suppléant Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal.

- Sécurité routière : choix du Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à l'annonce parue concernant l'amélioration de la sécurité routière sur diverses voies en agglomération un seul dossier a été reçu.

Après avoir étudié cette proposition reçue du géomètre-expert Mr BODIN François pour un montant de 24 637.60 Euros TTC, le conseil municipal, à l'unanimité, retient Mr BODIN François, géomètre-expert comme maître d'œuvre pour l'amélioration de la sécurité routière sur diverses voies en agglomération et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Renouvellement du contrat d'affermage.

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, délégué à la commission assainissement informe le conseil municipal que suite à l'appel à candidatures, trois entreprises ont répondu.

Le projet du contrat d'affermage préparé par la DDT sera étudié par la commission assainissement lundi 18 avril 2011 avant d'être envoyé aux entreprises retenues.

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées.

1) Dossier de Consultation des Entreprises.

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, délégué à la commission assainissement présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, établi par le maître d'œuvre IRH Conseils.

Ce dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

Règlement Particulier de la Consultation (RPC)

Cadre de l'Acte d'Engagement (AE)

Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Détail Estimatif (DE)

Pièces dessinées

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal valide le Dossier de Consultation des Entreprises établi par IRH Conseils.

2) Consultation des entreprises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Dossier de Consultation des Entreprises ayant été validé il convient maintenant de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

3) Planning prévisionnel des travaux

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, délégué de la commission assainissement, informe le conseil municipal du planning retenu pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées.

Le 15 avril 2011 lors du vote du budget le conseil municipal a inscrit les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées qui s'élèvent à 262 573.14 €uros TTC.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général et sera examinée dans le cadre de la préparation de leur budget primitif 2011.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence Loire Bretagne. Le dossier sera examiné prochainement.

Le Dossier de Consultation des Entreprises préparé par notre maître d'œuvre IRH Conseils a été validé par le conseil municipal le 15 avril 2011.

Les entreprises auront jusqu'au 13 mai 2011 - 12 heures pour remettre leur offre.

La notification du marché à l'entreprise retenue se fera dans la 2^{ème} quinzaine de mai.

Les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées débuteront courant juin 2011 et se termineront en octobre 2011

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le planning présenté par Mr PACYNA André, conseiller municipal, délégué de la commission assainissement.

- Autorisation de défrichement de la parcelle C n° 15

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'échange entre la commune et l'Office National des Forêts la parcelle C n°15 d'une superficie de 6 557m² est maintenant propriété de la commune.

L'ONF a exploité le bois mais la commune doit demander l'autorisation de défricher pour pouvoir construire sa nouvelle unité de traitement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement auprès des services de la Direction Départementale des Territoires.

AFFAIRES EXTERIEURES :

- Préfecture du Cher : Demandes de subventions diverses (matériel informatique, sécurité routière, nouvelle unité de traitement) dans le cadre de la DETR.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de déposer auprès de la Préfecture du Cher dans le cadre de la DETR un dossier de subventions pour :

- doter l'école maternelle et l'école primaire de la commune en matériel et logiciel informatiques permettant l'accès à internet,
- l'amélioration de la sécurité routière sur les voies en agglomération où la circulation est dense et le passage des piétons important
- la construction d'une nouvelle unité de traitement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter ces subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

- Conseil Général : Demandes de subventions diverses (nouvelle unité de traitement, réhabilitation du réseau d'eaux usées, sécurité routière).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de subvention déposé pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sera étudié prochainement. Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier pour l'amélioration de la sécurité routière sur les voies en agglomération où la circulation est dense et le passage des piétons important et un autre pour la construction d'une nouvelle unité de traitement. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter ces subventions auprès du Conseil Général.

- Pays de Bourges : Annulation de la subvention concernant des accessoires pour le tracteur.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que pour des raisons de politique budgétaire les accessoires pour le tracteur n'ont pu être achetés et ne seront pas achetés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général, Services Publics Plus Pays de Bourges l'annulation de l'arrêté du 22 juin 2009 pour l'acquisition d'accessoires pour le tracteur.

- Pays de Bourges : Demandes de subventions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite déposer auprès du Conseil Général au titre du contrat départemental du Pays de Bourges 2008-2012 un dossier de subvention pour :

- l'équipement des écoles primaires et maternelles en matériels et logiciels permettant l'accès à internet selon le plan de financement ci-dessous.
- l'équipement de l'activité restauration scolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter ces subventions auprès du Pays de Bourges.

- Agence Loire Bretagne : Demandes de subventions diverses (nouvelle unité de traitement, réhabilitation du réseau d'eaux usées).

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, délégué de la commission assainissement informe le conseil municipal que la demande de subvention déposée pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sera étudiée prochainement

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, délégué de la commission assainissement informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de déposer auprès de l'Agence Loire Bretagne une subvention pour la construction d'une nouvelle unité de traitement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'Agence Loire Bretagne.

- Préfecture du Cher : élection d'un nouveau délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de Mr Michel AUPERIN, membre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance il convient de réélire un nouveau membre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a élu à l'unanimité Mr André PACYNA, conseiller municipal, comme membre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Départ de Mr André PACYNA, conseiller municipal, à 20 heures 10.

- SAFER du Centre.

Monsieur le Maire donne lecture des informations qu'il a reçues.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Médaille du courage

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme le Préfet ayant décerné la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à Mr Jean-Marc HERVE, domicilié à ALLOGNY

- Remerciement de l'association FSGT Bourges-Vouzeron

Monsieur le Maire donne lecture de lettre de l'association FSGT Bourges-Vouzeron qui remercie la commune d'avoir attribué une coupe pour la 45^{ème} édition de la randonnée Bourges-Vouzeron.

- Plaque commémorative FTP du Cher.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une plaque commémorative en honneur à la Résistance FTP du Cher sera apposée le 17 septembre 2011 au lieu dit « Les Rioux ».

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, qui démissionne de la commission Bâtiments pour des raisons familiales et professionnelles, et compte tenu des modalités d'organisation de la commission bâtiments.

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Mr Pierre AUGUY qui ne peut vendre son terrain classé en zone U1 du fait de l'arrêté préfectoral interdisant tout raccordement à la station d'épuration. Cette lettre sera transmise pour information à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher concernant leur dernière rencontre en date du 06 avril 2011 dont le sujet était l'assainissement collectif.

La séance est levée à 20 heures 30